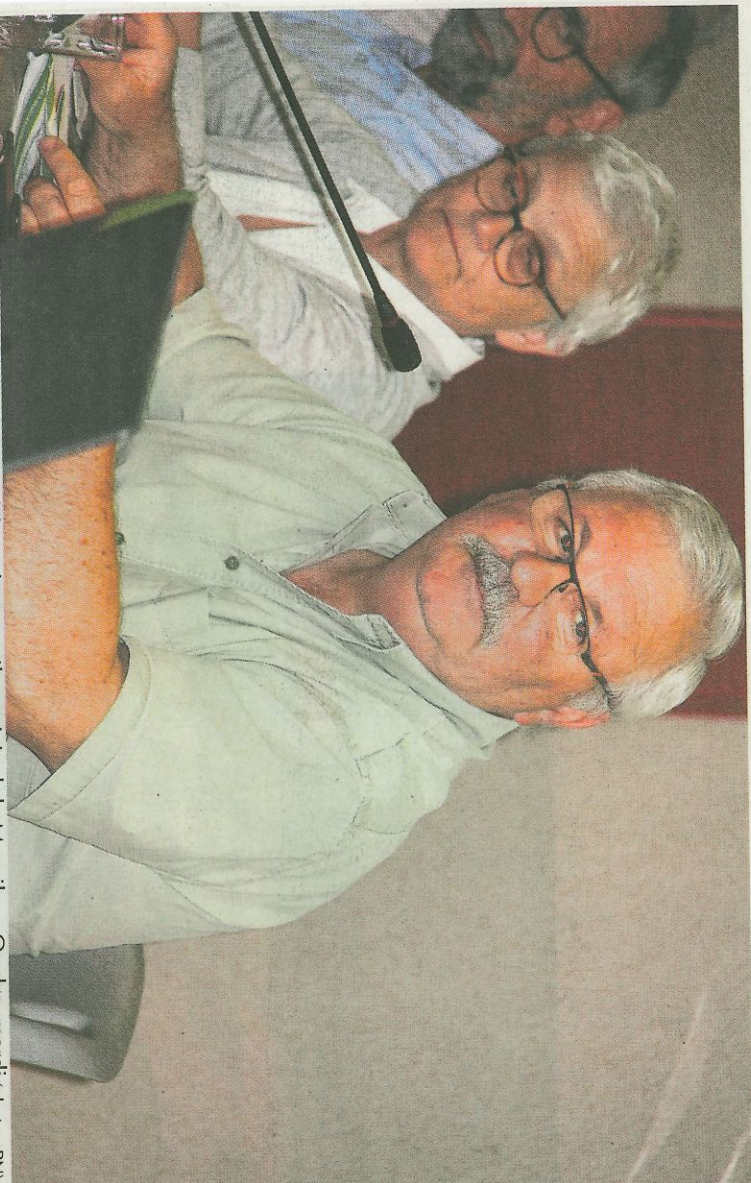


MESNIL-EN-OUCHE

L'aménagement du territoire en débat



Le maire (UDI) Jean-Noël Montier a dirigé les débats du conseil municipal de Mesnil-en-Ouche, mardi (photo : PN).

Avant la trêve estivale, les élus de **Mesnil-en-Ouche** ont planché mardi soir, en conseil municipal, sur diverses questions d'aménagement du territoire, entre autres.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME EN MARCHÉ

La réunion a notamment été l'occasion d'un point d'étape sur l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU). Une procédure complexe, qui débouchera, le 4 septembre, sur la présentation des pièces réglementaires aux personnes publiques associées, puis sur deux réunions publiques, les 10 et 11 septembre, à **Beaumesnil** et à **La Barre-en-Ouche**, pour recueillir les avis et questionnements de la population. **Antoine Lenormand**, responsable de l'agence Audicé Urbanisme est intervenu lors de cette réunion d'élus. Le professionnel a rappelé l'objectif d'aménagement de 200 logements supplémentaires en 10 ans, répartis pour moitié sur les deux centres-bourgs, pour moitié sur les 14 autres communes déléguées. Il a souligné la vacance d'un certain nombre de logements, qui limite la nécessité de construire mais interroge sur l'attractivité de ces lieux de vie, Antoine Lenormand a mis l'accent sur différentes pièces de ce puzzle de zones, notamment la prise en compte des grandes orientations de la politique de revivification des centres-bourgs, également à l'étude, les emplacements réservés d'intérêt collectif (37 ont été identifiés à ce jour) ou encore les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée (21 ont été répertoriés).

Le sujet a suscité peu de débats, hormis sur le taux de vacance de logements, à hauteur de 10 % (soit 300 logements) contre 5 % à l'échelle nationale. **Dany Groult**, maire délégué d'Épinay, a quant à lui souhaité « une prise en compte des corridors écologiques avec la plantation de haies pour reconnecter les espèces discontinues ».

DÉFENSE INCENDIE

Le PLU prend aussi en compte le Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, auquel une étude diligentée par Véolia vient d'être consacrée. Alors que des incendies de champs sont survenus récemment, à la faveur de la sécheresse, une triple cartographie a été réalisée : bâtiments à défendre, installations de défense incendie et réseaux hydrauliques.

« L'étude a réservé quelques mauvaises surprises : sur la cantine de bouches à eau et bornes à incendie, environ un quart n'est pas conforme à la norme, avec un débit inférieur à 30 m³. 90 % d'entre elles nécessiteraient au moins des petits travaux », a indiqué **Olivier Gardinot**, directeur général des services.

Or, il ne peut y avoir de constructions sans défense incendie. Une demande de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), a été sollicitée. Celle-ci pourrait financer 40 % du programme d'investissement.

ACQUISITIONS

Dans le cadre de l'aménagement de deux réserves incendie, les élus ont validé l'acquisition de parcelles sur la commune déléguée de **Sainte-Marguerite-en-Ouche**. La com-

mune veut par ailleurs acquérir la discothèque de **Beaumesnil**. Elle a proposé son achat dans la perspective de contrôler l'utilisation qui pourra être faite du lieu, aujourd'hui laissé à l'abandon. En outre l'entité communale a décidé de devenir propriétaire d'un terrain privé, à **Saint-Aubin-des-Hayes**, en vue de restaurer la mare qui s'y trouve.

PROJET ÉOLIEN

Le conseil municipal a également validé son souhait de participer à l'appel à projets dans le domaine de la production éolienne, en s'associant à **Nassandres-sur-Risle** dans une réflexion commune pour établir un cahier des charges. Des élus ont alors manifesté leur désir de voir les habitants bénéficier de mesures compensatoires directes (chèque énergie, aménagement paysager et environnemental).

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

A partir de la rentrée prochaine, les tarifs de la cantine passeront de 3,10 € à 3, 20 €. Ceux de l'accueil périscolaire augmenteront de 1,6 %. Mesnil-en-Ouche a également validé l'élagage d'office chez les particuliers en bordure des voies publiques. En supplément de la facture présentée, il en coûtera 45 € de frais de dossier.

Enfin, une aide de 30 € sera octroyée pour la destruction de nids de frelons. Elle s'ajoutera aux aides déjà consenties par la communauté de communes et le Département.

INFOS PRATIQUES

Plateforme départementale d'appel pour la destruction des frelons : 02 77 64 54 27.